



Essonne

LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIRS —

Les risques liés à l'eau : la pollution

SERVICE EDUCATIF

archives.essonne.fr
centenaire1914-1918.essonne.fr

ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES

Introduction : un enjeu collectif

POLLUTION de l'OEUF du 10 NOVEMBRE 1989 (Sucrerie de PITHIVIERS le VIEIL) (complément à la fiche compte rendu de pollution)

- SITUATION -

Les bassins de la Sucrerie de PITHIVIERS le VIEIL sont situés à environ 1 500 m. à l'Ouest de PITHIVIERS le VIEIL au lieu-dit "Le Monceau".

- CIRCONSTANCES -

Un bassin de décantation des eaux de lavage de betteraves était en cours de curage.

A cette occasion une canalisation ancienne qui le mettait en relation avec un bassin voisin plein a été délogée et s'est mise à couler.

Le flux a traversé le terrain d'aviation contigu pour rejoindre un fossé à 300 m. environ de là, lequel fossé rejoint la rivière l'OEUF 700 m. plus loin soit environ 350 m. en amont de la piscine de PITHIVIERS le VIEIL.

Doc.1 :

Compte rendu de pollution de la rivière de l'Œuf par le service Eau et Forêt du Loiret (12 décembre 1989), 1434W/15.

 De quel incident s'agit-il ici ? Où se situe t-il ?

 Quelles en sont les conséquences ?

Ces Gardes-Pêche retournaient sur le site l'après-midi et constataient que sur place tout était redevenu normal mais qu'il y aurait sans doute lieu de craindre à une traînée de pollution organique sur plusieurs kilomètres à l'aval de la rivière.

- CONSEQUENCES DE LA POLLUTION -

Mortalité marquée de poissons constatée sur la rivière l'OEUF à l'aval de PITHIVIERS le VIEIL explicable par le fait que les eaux de lavage de betteraves comportent des matières organiques (débris de betteraves). Celles-ci ont provoqués une augmentation du taux d'amoniaque et une diminution de la teneur en oxygène dissous.

- LIAISON AVEC LE DEPARTEMENT AVAL DE L'ESSONNE -

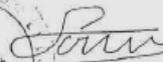
Le mardi 14 novembre M. le Président de la Fédération de Pêche signalait à la D.D.A.F. qu'une certaine mortalité de poissons était encore constatée au niveau d'ONDREVILLE sur ESSONNE.

Un rendez-vous était pris en fin d'après-midi sur place. L'état de la rivière était alors examiné en plusieurs points entre ONDREVILLE et l'amont de MALESHERBES de 17 heures à 18 heures. Il était constaté par le représentant de la D.D.A.F. la présence de quelques poissons morts à ONDREVILLE, de quelques mousses disséminées et de poissons qui venaient chercher de l'air en surface en amont de MALESHERBES.

Le 15 Novembre à 8 heures 30 l'arrivée de cette pollution dans le département de l'Essonne était annoncée par téléphone à la D.D.A.F. de ce département pour que les organismes concernés soient avertis.

Chef du Service Eau et Forêt,





G. VOISIN

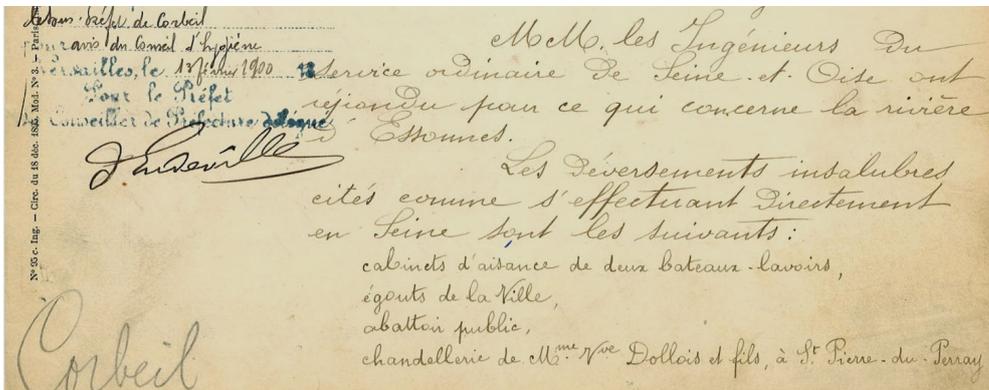
✏ Tracer le cours d'eau de Pithiviers-le-Viel à Paris.



Doc.2 :
Carte de la généralité de Paris (1708),
1Fi/35.

Faire face à la pollution de l'eau

A - Repérer les différents types de pollution



Doc.3 : Rapport des ingénieurs sur les déversements insalubres (1900), 3S/27.



MARCOUSSIS

La pollution de la Sallemouille

Nos lecteurs s'en souviennent, le 23 août, une pollution accidentelle en provenance du chantier du T.G.V. à Marcoussis, tête Sud du tunnel de Villejust, a été constatée sur l'étang du Hameau-du-Gué et sur la rivière de la Sallemouille.

La rapidité des secours, diligentés par la mairie de Marcoussis et le syndicat de la Vallée de l'Orge, a permis de circonscrire la pollution à l'étang.

Les tunnels de Villejust font partie du projet T.G.V. Atlantique et consistent en un percement de deux souterrains à voie unique de longueur unitaire de 4,800 m situés sur les communes de Villebon, Villejust et Marcoussis.

Les travaux de construction de ces tunnels ont été confiés par la S.N.C.F. au Groupement d'entreprise S.G.E.-B.T.P. et Spie Batignolles.

Des travaux préparatoires à la tête Sud sont actuellement en cours et consistent notamment en la consolidation des massifs sableux par des injections de silicate.

Le plan de protection de

l'environnement qui, comme le prescrit le marché, avait produit à la S.N.C.F. prévoit de recueillir les produits de lavage dans un réservoir éanche, vidangé au fur et à mesure de son remplissage.

Le 23 au matin, un déversement accidentel s'était produit dans le rû des Veaux, qui communique avec la rivière la Sallemouille qui, elle-même alimente le bassin du Gué.

Dès l'incident connu, le chantier a été immédiatement arrêté et le débordement, cause de la pollution, stoppé et des analyses engagées.

Les résultats de ces analyses montrent que les produits déversés aux concentrations constatées n'étaient pas dangereux pour l'homme mais que ces produits, forts consommateurs d'oxygène, étaient de ce fait la cause de la mort de poissons dans le bassin du Gué.

Dès le 23 dans l'après-midi et sous la présidence du sous-préfet d'Etampes, assurant l'intérim du sous-préfet de Palaiseau, une réunion s'était tenue à Marcoussis dans les locaux de l'entreprise, afin de

tirer les conclusions de l'incident et définir les moyens de sécurité complémentaires.

Les mesures complémentaires suivantes ont été prises :

- augmentation de capacité du bassin de rétention,

- construction d'une digue de sécurité par rapport au niveau des Veaux,

- amélioration par injection de ciment de l'étanchéité du bassin,

- construction de bacs de rétention sous les caves à produits,

- sensibilisation du personnel d'exécution et rappel des consignes strictes.

La Société Intrafor, avec une grande honnêteté, n'avait pas hésité à reconnaître son entière responsabilité et se déclarait prête à rechercher une solution à l'amiable et à dédommager toutes les parties concernées.

Un pas nouveau a été fait dans la sécurité et la protection de l'environnement. La pollution : un drame avorté dans l'œuf, l'intervention de toutes les bonnes volontés. Tout est bien qui finit bien.

Doc.4 : Article extrait du quotidien *Le Parisien*, 17 septembre 1985, 1434W/13.

LE PARISIEN • MARDI 17 SEPTEMBRE 1985

RECENSEMENT DES POLLUTIONS FLUVIALES CONSTATEES EN ESSONNE EN 1985

date	commune	rivière	cause de la pollution	produit polluant	responsable	conséquences sur le milieu naturel	mesures engagées
3/04/85	ITTEVILLE et BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	Essonne	déversement accidentel dû à une rupture de canalisation lors de travaux de modification de l'usine de traitement des eaux du CEO à ITTEVILLE	polychlore basique d'aluminium (WAC)	Campagne des Eaux et de l'Ozone	mortalité de poissons	mise en air de rétention des cuves de stockage de tous les produits (de traitement utilisés dans l'usin) ainsi que des pompes de reprise de produits
20/04/85	LONGJUMEAU	Morte Eau	déversement accidentel dû à une fuite de la canalisation d'alimentation des brûleurs de la chaudière d'une école	fuel domestique	Ecole St Eusèbe et Société MONTENAY (chargée de l'entretien de la chaudière)	colmatage des herbiers atteinte de la faune et de la microflore	mesures préconisées : - équiper le local chauffé d'un dispositif permettant de séparer les hydrocarbures des eaux de lavage, et d'une pompe à commande manuelle permettant d'évacuer les eaux traitées vers le réservoir d'eau usées. - munir la fosse de rétention d'un dispositif de débranchement des hydrocarbures capable de commander l'arrêt des installations

Doc. 5 : Recensement des pollutions fluviales en Essonne, bureau de l'environnement et des installations classées (1985), 1434W/13.

GENDARMERIE NATIONALE
COMPAGNIE DU ESCADRON
J ARMEMENT P A R I S
UNITE
Brigade du BOUCHET
PROCÈS-VERBAL (INSTRUMENT)
68/1990

PROCÉDURE

**PROCÈS-VERBAL D'AUDITION
DE TEMOIN**

N° FEUILLE	N° FEUILLES
3	1 / 1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLES)

(DATE ET HEURE EN FIGURES LETRÉS)
ce jour vingt et un août mil neuf cent quatre vingt dix,

nous soussigné(s) **B E N A R D** Jean-Paul, Adjudant, Officier de Police Judiciaire, Commandant la brigade de Gendarmerie de l'Armement du BOUCHET (Essonne)
vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE	
NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUX)	
L E B L A N C André	
SEXES, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES)	
M	21/01/1952 LLE (Moselle)
FILIAISON (DANS LES CAS OÙ DES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS)	
de G	M
ADRESSE COMPLÈTE (ARTISANAT, INDUSTRIE, AGRICULTURE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION	
6, a	Ingénieur en Chef de l'Armement

Faisons comparaître devant nous la personne ci-dessus nommée qui nous déclare à 10 heures 30 :

" J'exerce actuellement les fonctions de directeur par intérim du Centre d'Etudes du BOUCHET.

Les mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche 8, 9, 10, 11 et 12 août 1990, des amas d'herbes en quantités importantes, émanant de faucardage réalisé en amont de l'établissement, flottaient à la surface de la Juine dans la traversée du Centre d'Etudes.

Compte tenu de l'importance de ces déchets qui, d'une part, risquaient d'endommager les ouvrages de retenue, qui, d'autre part, ne pouvaient être ramenés sur les berges de l'établissement, j'ai décidé d'avertir les services de la Préfecture de l'Essonne qu'on annonçait le passage de nouvelles herbes sur deux kilomètres de long. L'alerte donnée à la Préfecture avait pour but de dégager la responsabilité du C.E.B. vis à vis des riverains situés en aval. Parallèlement, la brigade de gendarmerie de l'armement du BOUCHET s'est chargée d'effectuer une enquête sur l'origine de ces herbes et sur le respect d'une réglementation éventuelle.

J'attire l'attention des responsables départementaux sur le risque qu'encourt la faune par suite de la fermentation de ces amas d'herbes qui peuvent augmenter de façon très importante la D.B.O. (demande biologique en oxygène)

Le 21 août 1990 à 11 heures.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue
(a signé au carnet de déclarations)

l'Officier de Police Judiciaire,

Doc.6 : Procédure d'enquête de gendarmerie suite à la pollution de la Juine à Vert-le-Petit (21 août 1990), 1434W/15.



Vue n°1 : Canal empoisonné l'eau de la Juine à la turbine.



Vue n°2 : Yards de la turbine.



Vue n°3 : Eau de la Juine allant vers le vivier.



Vue n°4 : Vivier.

Doc.7 : Photographies prises dans le cadre de la procédure d'enquête de gendarmerie suite à la pollution de la Juine à Vert-le-Petit (1990), 1434W/15.

BC/vv

DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE
ET DE LA RECHERCHE
D'ILE DE FRANCE

CERGY , le 12 mars 1986

L'Ingénieur des T.P.E. (Mines)

à

Département du VAL D'OISE

Monsieur le Directeur Régional
de l'Industrie et de la Recherche
d'Ile-de-France
152, rue de Picpus
75570 PARIS CEDEX 12
Division Véhicules et Techniques Industriels

Affaire suivie par :
Référence :

A l'attention de M. NOGUERA

OBJET : Accident survenu le 27 janvier 1986 sur l'autoroute A 6 près de Savigny-sur-Orge,
dans lequel un camion-citerne du Val d'Oise a été impliqué.

RAPPORT DE L'INGENIEUR SUBDIVISIONNAIRE

Prévenu de l'accident le 28 janvier 1986, à la fois par la Division et la Subdivision de Corbeil, je me suis rendu le soir même chez le propriétaire du véhicule pour constater les dégâts, je suis retourné en ce même lieu le lendemain pour faire une série de photos jointes à ce rapport. A noter que le camion-citerne a pu être ramené jusqu'à Bezons sans faire appel à une dépanneuse, la partie mécanique du tracteur n'ayant pas été atteinte, ni les éléments "roulants" de la semi-remorque.

I - CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT

N'ayant pas été témoin de l'accident je rapporte seulement ce qui m'a été dit. Plusieurs "poids lourds" circulant sur l'autoroute A 6 dans le sens Paris - Province sont entrés en collision. Parmi ces véhicules se trouvait un camion-citerne immatriculé dans le Val d'Oise et transportant 27 000 litres de fioul lourd ; la semi-remorque citerne a été violemment heurtée à l'arrière ; dans le choc, la seule vanne de vidange, située sous la partie arrière de la citerne, a été sectionnée au niveau du filetage de la conduite la reliant à la citerne ; le fioul lourd s'est alors échappé sans que l'on puisse agir pour stopper ou limiter l'écoulement de la totalité du produit contenu dans la citerne.

.../...

Adresse : 152, rue de Picpus - 75570 PARIS CEDEX 12 - Tél. : (1) 344.33.
Télex : 210166F Sermine Paris - Télécopieur : 341.88.59



Doc. 8 : Rapport d'accident de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat (12 mars 1986), 1434W/15.

 À partir des documents n° 3 à 8, complétez le tableau.

Documents	Lieu de la pollution et/ou cours d'eau pollué	Origine(s) de la pollution (Choisir un ou plusieurs éléments)	Elément(s) polluant(s)	Conséquence induite de la pollution
Document 3 : Rapport des ingénieurs sur les déversements insalubres (1900)		<ul style="list-style-type: none"> - Industrielle - Agricole - Urbaine - Travaux publics - Domestique - Défaillance d'entretien - Accidentelle 		
Document 4 : Extrait du quotidien <i>Le Parisien</i> du 17 septembre 1985		<ul style="list-style-type: none"> - Industrielle - Agricole - Urbaine - Travaux publics - Domestique - Défaillance d'entretien - Accidentelle 		
Document 5 : Recensement des pollutions fluviales en Essonne (1985)		<ul style="list-style-type: none"> - Industrielle - Agricole - Urbaine - Travaux publics - Domestique - Défaillance d'entretien - Accidentelle 		
Document 6 et 7 : Procès-verbal d'enquête de gendarmerie suite à la pollution de la Juine à Vert-le-Grand et photographies de l'enquête (1990) .		<ul style="list-style-type: none"> - Industrielle - Agricole - Urbaine - Travaux publics - Domestique - Défaillance d'entretien - Accidentelle 		
Document 8 : Rapport d'accident de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat (1986)		<ul style="list-style-type: none"> - Industrielle - Agricole - Urbaine - Travaux publics - Domestique - Défaillance d'entretien - Accidentelle 		

B - Prévenir et remédier aux pollutions de l'eau

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE de CORBEIL-ESSONNES

Travaux d'Assainissement et de Voirie
ALLÉE DES ORMES

ADJUDICATION

OUVERTE AU RABAIS

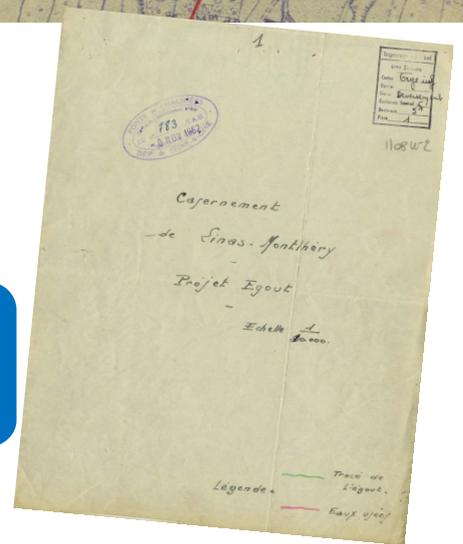
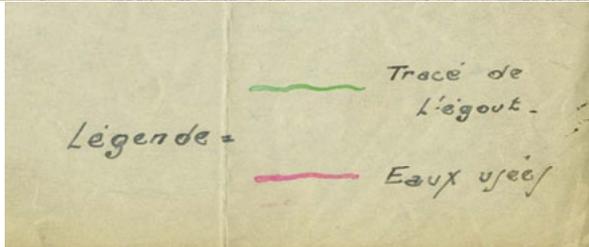
Le 25 FÉVRIER 1969, à 15 heures, il sera procédé en séance publique en la salle de la Mairie, sous la présidence de M. le Maire, Conseiller général, assisté de deux délégués du Conseil Municipal, du Receveur Municipal et en présence de M. le Directeur Départemental de l'Équipement ou de son représentant, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux sous-visés :

Les travaux comprennent essentiellement :

La Construction d'une Canalisation Eaux Usées et Eaux Pluviales - La Réfection de la Chaussée.

Doc.9 : Affiche d'une adjudication pour la construction de canalisations pour la commune de Corbeil-Essonnes (1969), 18Fi/1189.

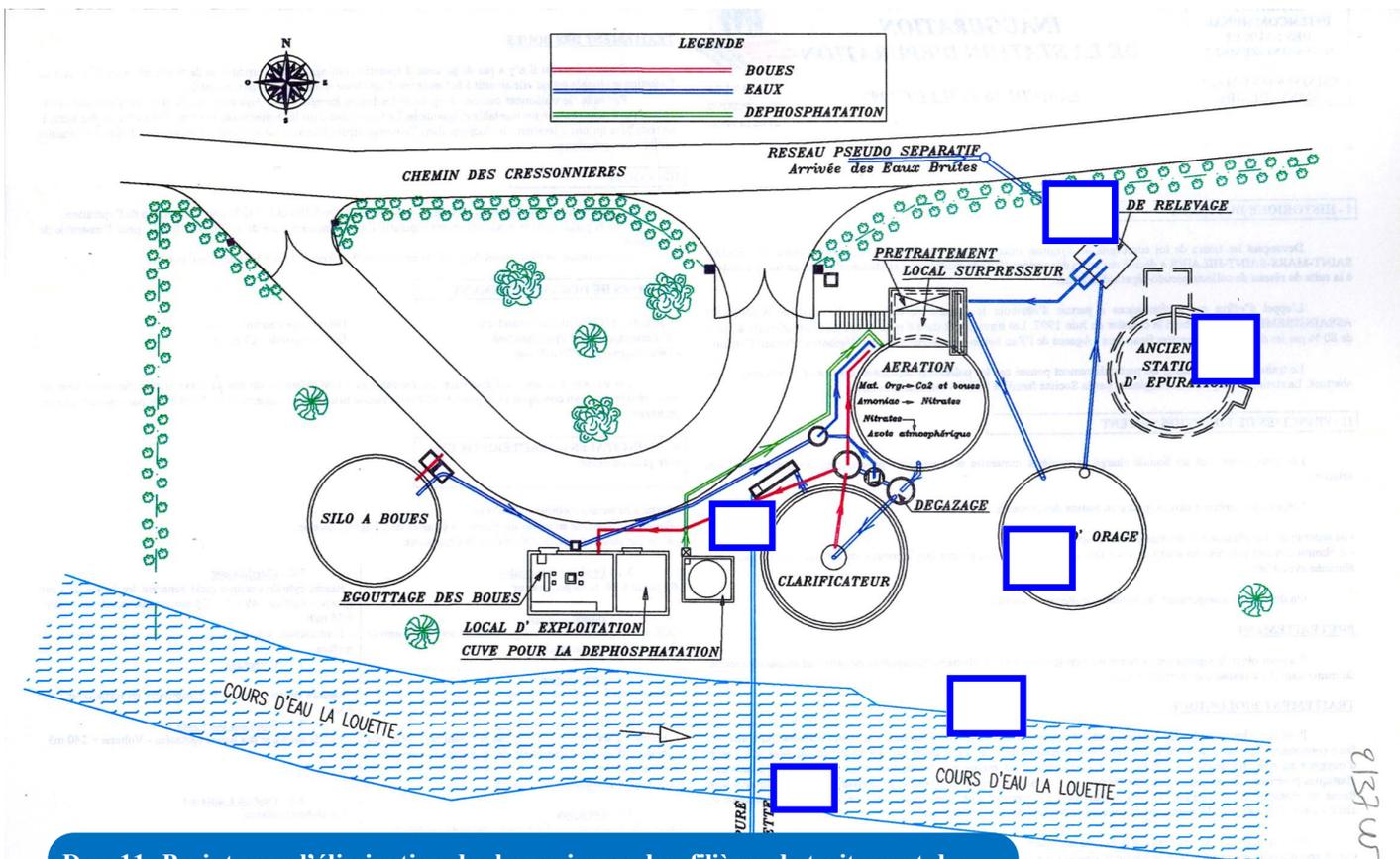
 Surligner ce qui est fait à Corbeil pour prévenir le risque de la pollution.



Doc. 10 : Projet de construction du casernement de Linas-Monthléry par le service de l'assainissement urbain des Ponts et chaussées du département de la Seine-et-Oise (8 novembre 1952), 1108W/2.

✎ Quelles sont les deux types d'eaux qui se déversent ici ?

✎ À quoi sert une station d'épuration ?



Doc. 11: Projet pour l'élimination des boues issues des filières de traitement des eaux usées, schéma de présentation de la station d'épuration du syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de Chalo-Saint-Mars Saint-Hilaire inaugurée en 1999 (mars 2001), 2137W/10.

- ✎ Numérotez les étapes du circuit de l'eau.
- ✎ D'où proviennent les eaux à l'arrivée du circuit ?
- ✎ Où l'eau est-elle rejetée une fois traitée ?
- ✎ Que reste t-il alors ?



Doc. 12 : Barrage anti-pollution, Évry, 59Fi/950.

La prévention des risques

 À partir des documents, selon la thématique de votre dossier, indiquez les solutions proposées dans les documents.

Solutions pour prévenir les risques	
De pollution	Document 9 : Document 10 : Document 11 : Document 12 : Suggérez d'autres solutions pour prévenir de ce risque :
D'inondation	Document 12 : Document 13 : Document 14 et 15 : Document 16 : Suggérez d'autres solutions pour prévenir de ce risque :
De sécheresse	Document 14 : Document 15 : Document 16 : Suggérez d'autres solutions pour prévenir de ce risque :

Dossier réalisé
par
Solène Gouman

**Direction des archives et du patrimoine mobilier de l'Essonne
Domaine départemental
38, rue du commandant Arnoux
91730 CHAMARANDE
01 69 27 14 14
www.archives.essonne.fr**

**Service éducatif
Professeures relais :
Catherine Sironi et Séverine Ruffin
Coordinatrice Nathalie Noël**